

leurs frais de distribution dans l'ensemble du pays. Ces coûts sont exemptés. Les producteurs canadiens sont encore une fois punis, et les producteurs étrangers sont avantagés. C'est çà la taxe que nous essayons d'éliminer. Les gens qui s'opposent aveuglément à la réforme fiscale se trouvent à encourager, dans les faits, le subventionnement des producteurs étrangers.

Il y a une différence entre la générosité et la déraison. Cette taxe est une taxe insensée. Si insensée que le gouvernement a même dû accepter 22 000 exceptions spécifiques pour atténuer les effets néfastes de cette taxe sur la production.

La taxe sur les ventes des fabricants a une troisième grande lacune. C'est une taxe pleine d'échappatoires. Si les entreprises ou les particuliers doivent payer des taxes, ils devraient les payer de façon égale et équitable.

Ces échappatoires coûtent 300 millions \$ par année au Trésor en recettes perdues. Cela signifie que nous devons relever les taxes ailleurs - que ce soit sur les entreprises ou sur les particuliers - pour compenser ce manque à gagner. Et vous savez que seules les grosses entreprises peuvent se payer les services juridiques sophistiqués nécessaires pour tirer avantage de ces échappatoires. Elles peuvent se permettre ces tours de passe-passe. Les petites entreprises ne le peuvent pas. Et ce sont les petites entreprises qui sont le moteur de la croissance économique en Alberta comme dans le reste du pays.

La taxe de vente existante - celle dont nous voulons nous débarrasser - est une taxe sur les commerçants. Le Canada est une nation commerçante. L'Alberta est une province commerçante. Aucun pays développé du monde ne dépend autant que nous du commerce, et peu de provinces canadiennes dépendent du commerce autant que l'Alberta.

Il serait tout simplement stupide que la nation la plus tributaire du commerce soit aussi celle qui punit le plus durement ses propres commerçants.

Pour le Canada - comme pour l'Alberta -, le commerce n'est pas une option. C'est un moyen de survie. Les initiatives commerciales de ce gouvernement - l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, l'Initiative Europe 1992 et la Stratégie Pacifique 2000 - reflètent notre engagement à fonder la prospérité sur le commerce.

Examinons l'ALE. Soixante-dix pour cent des échanges de l'Alberta se font avec les États-Unis. Avec le libre-échange, la prospérité de l'Alberta dépendra de notre